



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017 A 18 H 30

Le douze juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD.

Etait absente excusée : Aline JACQUET.

Etaient absents excusés et ont donné procuration : Jean-Luc SEGUY a donné procuration à Jacques POUGET.

Monsieur Michel DURAND est désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2017, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à la majorité avec une opposition (Sébastien NODARI) et 1 abstention (Charles LONJOU).

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2017-17 : Signature avenant au contrat n° 127778424

« **Article 1** : L'avenant au contrat n° 127778424 pour le contrat de la flotte des véhicules et engins auprès de COVEA FLEET est proposé pour une flotte de 13 véhicules ou matériels au montant de cotisation de 7 801.63 € avec intégration de l'entrée dans la flotte du véhicule MERCEDES 918 immatriculé EC-780-TN et son bras ampliroll pour un montant de 36 000 TTC et un montant annuel de cotisation de 1638.17 €, soit pour l'année 2017 à compter du 11/04/2017 de 1 187 €. » (13/04/2017)

2017-18 : Signature devis travaux sur la voirie communale « chemin de la Serre du Pesquier au chemin de Peyrerufe.

« **ARTICLE 1** : Je vous informe que je valide le devis présenté ci-dessus pour un montant de 6 333.75 € HT soit 7 600.50 € TTC à l'entreprise SEGUY TP pour des travaux sur la voirie communale ». (24/04/2017)

2017-19 : Utilisation du camping à titre exceptionnel et gratuit

« **Article 1** : Dans le cadre de l'organisation du rallye équestre interdépartemental 2017-occitanie par l'association des randonnées équestres des truffières, les participants à cette

manifestation bénéficieront à titre exceptionnel de la gratuité des tarifs d'utilisation du camping municipal pour les nuitées du vendredi 28 avril 2017 au samedi 29 avril 2017 et du samedi 29 avril 2017 au dimanche 30 avril 2017 ». (26/04/2017)

2017-20 : Signature devis pour rénovation du Poilu

« **ARTICLE 1** : Je vous informe que je valide cette proposition de restauration pour un montant de 15 950 € net de taxes à Monsieur Simon CHARBONNIER domicilié à Penne d'Agenais (47) ». (15/05/2017)

ORDRE DU JOUR

1 – Modification d'une partie de l'emprise du chemin rural de Pélissié à Fréous : après enquête publique et décision concernant la vente.

Suite aux délibérations du 19/12/2016 et du 30/01/2017, le conseil municipal a engagé la procédure de modification d'une partie de l'emprise du chemin rural de Pélissié à Fréous.

Après l'enquête publique réalisée du 24 mars au 7 avril 2017 inclus, aucune observation n'a été faite sur le registre ou courrier reçu en mairie.

Afin d'achever la procédure, je vous propose :

- De solliciter l'abandon perpétuel d'une partie de la parcelle BK 133 appartenant à Monsieur GLEYE Philippe pour 17 m²,
- De vendre une partie de la parcelle BK k d'une superficie de 166 m² au demandeur Monsieur GICQUEAU et Mme PFENDT,
- De vendre une partie des parcelles B1 j d'une superficie de 292 m² au demandeur Monsieur GICQUEAU et Mme PFENDT, soit une emprise totale de 458 m²,
- D'acheter à Monsieur GICQUEAU et Mme PFENDT une partie de la parcelle BK 213 pour 725 m² afin de permettre la continuité du chemin rural.

Afin de réaliser ces transactions, je vous propose un prix de vente forfaitaire de 100 € pour chacune des emprises (à acheter et à vendre).

Pour rappel, l'ensemble des formalités (frais de géomètre, frais du commissaire enquêteur et des actes notariés seront à la charge du pétitionnaire).

Après examen et délibération, l'assemblée délibère à l'unanimité pour les propositions énoncées ci-dessus et autorise le Maire à signer les actes ou toutes pièces annexes nécessaires.

2 – Modifications des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée des modifications suivantes à apporter :

- Renouvellement du contrat à 16 h/semaine pour l'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel au 01/07/2017,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/09/2017.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité les deux modifications avec une abstention (celle de Daniel PASQUIER).

3 – Modification du plan de financement : Dissimulations basse tension et réseaux télécommunications secteur église de PAILLAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de dissimulations des réseaux au secteur de l'église de Paillas (basse tension et réseaux orange). Après plusieurs mois de négociation avec les riverains, la fédération départementale d'énergies du Lot vient d'arrêter le projet de travaux.

La participation de la commune s'élève à 16 568.05 € HT (pour la dissimulation des réseaux basse tension et réseaux France télécom).

Plan de financement : coût prévisionnel des travaux : 16 568.05 € HT.

Financement de la Région (20%) : 3 313.61 €

Fonds libres de la collectivité : 14 954.44 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le projet de travaux de dissimulations et approuve le plan de financement proposé.

4 – Remboursement FEADER sur dossier « couverture de la piscine de Lalbenque et pose d'une moquette solaire

Suite au financement de la couverture de la piscine et pose d'une moquette solaire à Lalbenque, nous avons eu en novembre 2016, un contrôle de l'agence de services et de paiement de la Région Occitanie qui contrôle les crédits européens.

Après vérification des différents versements et des arrêtés de subvention, il s'avère qu'il y a un dépassement de 4% des subventions perçues.

Après contestation de l'audit et argumentation, les services de la DDT ont statué de nouveau pour une décision de déchéance partielle de droit relative au contrôle sur place du dossier précité. Il est possible encore d'effectuer un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'Agriculture.

Après examen et délibération, l'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à solliciter un recours hiérarchique auprès du (Ministère de l'Agriculture) avant de délibérer définitivement pour accepter le remboursement.

5 – Remboursement de frais au Maire suite au déplacement lors de l'acquisition du camion benne

Monsieur le Maire s'est rendu avec son véhicule personnel le 11 avril 2017 à Lavilledieu (07) avec un autre élu pour récupérer le camion benne Mercedes immatriculé EC-780-TN.

Lors de ce déplacement, sur la journée entière, le Maire a engagé les frais de deux repas et d'un plein de carburant pour le camion. Les sommes sont les suivantes (31.90€ + 111.63 €).

Je vous propose de rembourser les frais à hauteur de 143.53 € avec les justificatifs à l'appui et l'ordre de mission pour le 11/04/2017.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le remboursement des frais au Maire pour un montant de 143.53 €.

6 – Demandes de subvention

Suite à la dernière séance, le Maire vous propose de nouvelles demandes de subvention, à savoir :

- **Basket club Lalbenque : 300 €**

- **Collège privé St Thérèse :**
- Sortie au Puy du Fou du 21/06 au 23/06/2017 : proposition de 45 € / enfant, soit : 3 enfants : **135 €** ;
- Sortie pédagogique à Sète du 4 au 5/05/2017 : proposition de 45 €/enfant, soit : 7 enfants : **315 €** ;
- **Ecole Sainte Thérèse :**
- Sortie en Auvergne « les éléments naturels et la protection de l'environnement », soit 25 €/nuitée et 18 enfants : **450 €**.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les montants de subvention proposés pour chaque association, collège et école.

7 – Rénovation du Gymnase : autorisation pour le dépôt du permis de construire (Serge LINON est arrivé au point 7 de l'ordre du jour)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dossier concernant la rénovation du Gymnase. Le maître d'œuvre qui suit cette opération a en charge l'élaboration du permis de construire. Il faut que le conseil municipal autorise le Maire à déposer à l'instruction et à signer un document d'urbanisme pour le compte de la commune.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'autorisation de dépôt et de signature du document d'urbanisme correspondant.

8 – Constitution de jurys d'assises pour 2017

Comme chaque année, chaque collectivité doit participer à un tirage au sort dans la liste électorale pour constituer la liste du jury d'assises.

La commune de LALBENQUE doit tirer au sort 6 noms, ces noms sont communiqués directement au Tribunal de Grande Instance de Cahors, sur les 6 il y aura au final 2 jurés.

Le tirage au sort est le suivant :

Mme ALMERAS Sonia, Gabrielle – 333 chemin d'Alrieu

Mme RYCHEN Marie-Claude, Berthe – 205 chemin de la vayssade

Monsieur MARZIN Jacques, Jean, Patrick – 600 chemin de Mazut

Monsieur ZAMBONI Olivier –Alain, Gilbert– 86 Impasse du camp del Périé

Monsieur NIGOU Jérôme, Jean-Marc– 484 Chemin de Mercadier

Monsieur DELON Nicolas, Maxime, Auguste – 50 Traverse du ruisseau.

Les personnes vont être informées par courrier dans les meilleurs délais.

9 – Bâtiments modulaires : projet d'extension d'un modulaire (pour normes sanitaires)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le besoin de compléter l'équipement des modulaires qui sert à l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire (ALSH) durant toute l'année.

La Directrice des ALSH nous sollicite afin de s'équiper d'un modulaire complémentaire avec l'équipement de sanitaires supplémentaires (adapté aux mois de 6 ans), de lavabos, une douche, un évier ainsi que l'emplacement pour une machine à laver et un sèche-linge.

Après avoir récupéré quelques renseignements, j'ai obtenu :

*Un devis pour un modulaire neuf tout équipé sans jonction avec l'existant, ni raccordement au poste de réseaux.

* ou l'option d'achat d'un algéco d'occasion vide à aménager avec un devis de plomberie-sanitaire et électricité.

Dans tous les cas, un document d'urbanisme devra être déposé et signé afin d'autoriser cette installation.

L'ensemble des modalités (accessibilité, sécurité incendie, normes) devra être respecté.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité dans un premier temps l'autorisation de dépôt et de signature du document d'urbanisme correspondant.

10 – renouvellement convention avec le groupement de commandes « Monnerville » pour achats denrées alimentaires et papeterie pour 2018

Pour la 5^{ème} année consécutive, je vous propose la reconduction de l'adhésion au groupement de commandes avec le Lycée Monnerville pour le groupement d'achat alimentation pour la cantine scolaire et également la papeterie (le papier pour les photocopieurs (mairie – écoles – service technique – service cantine).

La participation financière au montage de la procédure de marchés publics est fixée à un coefficient de 0.40 € x par le nombre de repas délivrés journalièrement, (exemple pour 2016 : 232 €).

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le Lycée Monnerville pour le marché alimentation et papeterie pour 2018.

11 - Rapport sur le prix et la qualité du service de 2016 pour le service assainissement

Ajourné, question sera traitée au prochain conseil de juillet.

12 – Questions diverses

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence urbanisme est transférée depuis le 1/01/2017 à la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE.

La mairie a deux dossiers concernant la modification de son PLU.

La modification n° 5 concerne la modification du règlement de la zone N afin de prendre en compte le changement d'affectation des bâtiments répertoriés.

La modification n° 6 concernant la zone artisanale pour intégrer 2 parcelles :

Une partie de la parcelle BX 275 classée en UM (maison de la chasse), et la parcelle BX 278 classée en 1 AU_i à intégrer à la zone en U_i.

Je vous propose de solliciter la communauté de communes du Pays de Lalbenque pour prendre en charge les modifications énoncées ci-dessus.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de transfert des dossiers par la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE.

*La cession des bennes du camion RENAULT seront proposées à la salle des ventes pour une prochaine vente aux enchères. **Avis favorable de l'assemblée.**

***Maison Boissy** : sollicitation de l'association les amis de Lalbenque pour proposer une exposition lors du festival Estivoc du 4 au 6/08 au rez de chaussée du bâtiment. Je vous propose une convention d'utilisation pour la manifestation du mois d'août.

***Salle du mercadiol** : sollicitation de l'association des heures douces qui souhaitent la suppression du WC à la turque remplacé par une WC siège.

***Salle polyvalente** : des travaux d'amélioration vont être exécutés à la salle polyvalente, pose d'un plafond équivalent à celui de la salle du mercadiol, et changement des luminaires et des radiateurs.

***Aire de jeux du sol** : penser à remettre le panneau qui interdit l'accès aux chiens car nous avons des actes d'incivilité permanents.

***La préparation de la rentrée scolaire 2017/2018** sera effective après l'avis du conseil d'école du 29 juin 2017 (choix du temps scolaire 4.5 jours ou 4 jours) et organisation du transport scolaire.

***Traverse des jardins** : une clôture de 1m20 a été posée à la traverse des jardins. Il n'a pas été donné suite à la demande de Monsieur et Madame LONJOU Charles qui souhaitait que leur clôture soit de 2 m.

Plus aucune question n'est à l'ordre du jour et la séance est levée à 20 h 30.

A LALBENQUE, le 19 juin 2017

Le Maire

J.POUGET.